

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 12637-1:2004

Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Méthodes d'essai - Compatibilité des produits d'injection

Produkte und Systeme für den Schutz
und die Instandsetzung von
Betontragwerken - Prüfverfahren -
Verträglichkeit von Rissfüllstoffen - Teil 1:

Products and systems for the protection
and repair of concrete structures - Test
methods - Compatibility of injection
products - Part 1: Compatibility with

08/2004



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 12637-1:2004 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 12637-1:2004.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 91.080.40

Version Française

Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Méthodes d'essai - Compatibilité des produits d'injection - Partie 1: Compatibilité avec le béton

Produkte und Systeme für den Schutz und die Instandsetzung von Betontragwerken - Prüfverfahren - Verträglichkeit von Rissfüllstoffen - Teil 1: Verträglichkeit mit Beton

Products and systems for the protection and repair of concrete structures - Test methods - Compatibility of injection products - Part 1: Compatibility with concrete

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 27 février 2004.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
1 Domaine d'application.....	4
2 Références normatives	4
3 Principe de l'essai.....	4
4 Exigences générales	4
4.1 Appareillage	4
4.2 Matériaux	4
5 Mode opératoire	5
5.1 Description et conception du moule.....	5
5.2 Malaxage des composants	5
5.3 Moulage des éprouvettes.....	5
5.4 Stockage des éprouvettes	5
6 Propriétés mécaniques : évaluation après vieillissement.....	6
7 Interprétation des résultats	6
8 Rapport d'essai	6

Avant-propos

Le présent document EN 12637-1:2004 a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 104 "Béton (performance, production, mise en oeuvre et critères de conformité)", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Il a été préparé par le sous-comité 8 "Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton" (Secrétariat AFNOR).

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en février 2005 (DOP), et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en février 2005 (DOW).

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.